

**MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE
URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DES TRANSPORTS
TERRESTRES ET MARITIMES**

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

GUIDE D'EVALUATION DES CANDIDATS AUX EXAMENS DE PERMIS DE CONDUIRE

**(ANNEXE 2 DE L'ARRÊTE N°2016-009/MTMUSR/SG/DGTTM
DU 07 JUIN 2016 PORTANT ADOPTION DU PROGRAMME NATIONAL
D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE DES VEHICULES TERRESTRES A
MOTEUR ET DU GUIDE D'EVALUATION DES CANDIDATS A
L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE)**

JUIN 2016

Table des matières

INTRODUCTION	4
CHAPITRE 1 : EPREUVE THEORIQUE	6
I. PRESENTATION DE L'EPREUVE	7
II. CONTROLE DES CANDIDATS	7
III. DEROULEMENT DE L'EPREUVE	7
1. Test aux diapositives	7
2. Test aux panneaux	8
CHAPITRE 2 : EPREUVE PRATIQUE	9
I. PRESENTATION DE L'EPREUVE ET SES OBJECTIFS	10
II. CONDITIONS PSYCHOLOGIQUES DE L'EXAMEN	10
III. DEFINITIONS DES COMPETENCES	11
1. Connaitre et maitriser son véhicule	12
2. Appréhender la route	13
3. Partager la route avec les autres usagers	14
4. Courtoisie au volant	15
5. Conduite économique et respectueuse de l'environnement	15
6. Autonomie et conscience du risque	15
IV. DEROULEMENT DE L'EPREUVE PRATIQUE	17
1. Le circuit de l'épreuve	17
2. Phase de conduite autonome	18
3. Manœuvres	19
V. MODALITES D'ÉVALUATION	19
1. Barème d'évaluation	20
2. Évaluation des compétences statiques	21
3. Évaluation des compétences en circulation	23
4. Évaluation des compétences transversales	30
5. Évaluation des manœuvres	33
V. RENSEIGNEMENT DE LA GRILLE D'ÉVALUATION PERMIS DE CONDUIRE	33
VI. TRANSCRIPTION DE L'ÉVALUATION	34
1. Niveaux d'appréciation 0 à 3	34
2. Autonomie et conscience du risque	34

3. Fautes éliminatoires.....	34
4. Examen non mené à son terme absence du candidat, impossibilité du candidat à poursuivre l'épreuve	35
5. Conduite économique et respectueuse de l'environnement Courtoisie au volant.....	35
6. Total général	35
VII. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS SUR LA GRILLE D'EVALUATION	35
1. Renseignements systématiques	35
2. En cas de réussite.....	36
3. En cas d'échec	36
ANNEXES	37
Annexe 1 : Grille d'évaluation de permis de conduire.....	38
Annexe 2: Résumé des fautes de nature à entraîner l'ajournement du candidat	39
Annexe3 : Barème à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.....	42

INTRODUCTION

Le Guide d'évaluation des candidats à l'examen du permis de conduire, est comme son nom l'indique, un référentiel à l'usage de l'examineur du permis de conduire. Ce dernier est, au terme de l'article 7 de l'Ordonnance n°005/PRES du 18 janvier 1967, fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité des permis de conduire, l'agent de l'Administration délégué devant qui doit subir, tout candidat à l'obtention ou à l'extension d'un permis de conduire, l'examen destiné à prouver qu'il possède la capacité nécessaire.

Mais le Guide n'est pas simplement destiné à l'examineur. Il sert également aux exploitants et aux moniteurs d'auto-écoles, et dans une certaine mesure, au candidat lui-même.

Comme tel, le Guide définit les principes et les modalités de l'évaluation des candidats aux permis de conduire. Il s'inscrit dans la suite de l'adoption du programme national d'enseignement de la conduite des véhicules automobiles dans les établissements spécialisés. Il permet d'harmoniser le système d'évaluation des candidats sur tout le territoire national.

Il vaut pour les épreuves théorique et pratique. Le Guide est assorti d'une grille d'évaluation de l'examen de permis de conduire dont la fonction est de transcrire le bilan des compétences des candidats pour les différentes étapes de l'épreuve pratique (Annexe 1)

Le Guide d'évaluation des candidats à l'examen du permis de conduire poursuit les objectifs suivants ;

- préciser la mission des examinateurs, garants du bon déroulement de l'examen ;
- permettre aux examinateurs de garantir l'équité de traitement des candidats, quel que soit le centre d'examen ;
- harmoniser et uniformiser les principes et les méthodes d'évaluation des candidats à l'examen du permis de conduire sur tout le territoire national.

CHAPITRE 1 : EPREUVE THEORIQUE

I. PRESENTATION DE L'EPREUVE

Le mode d'administration de cette épreuve est le même pour toutes les catégories. L'examen théorique de l'épreuve peut se faire en deux modes qui sont la lecture des panneaux et la projection des diapositives.

En cas d'extension une épreuve spécifique est administrée aux candidats.

Le choix du mode d'administration de cette épreuve reste à la discrétion de l'examineur.

II. CONTROLE DES CANDIDATS

Les candidats se présentent dans les centres où se déroulent les examens de permis de conduire. Avant l'accès à la salle d'examen, il est procédé à la vérification de l'identité des candidats :

- pièces d'identité;
- conformité des fiches d'examen et les quittances (acquiescement du droit à l'examen).

S'il est constaté que le candidat présente un handicap manifestement incompatible avec la conduite, il lui est demandé un examen complémentaire.

III. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

1. Test aux diapositives

Les diapositives sont des images qui reflètent le cas réel d'une situation donnée d'un véhicule en circulation, et un certain nombre de questions sont posées à la suite de cette image. Le candidat coche la ou les bonne (s) réponse (s) sur sa feuille de composition.

Les sujets constitués d'une sélection de trente images sont projetées et traduites en langue française et en langues nationales (moré, dioula, Fulfulde, etc.) et les candidats répondent sur leurs feuilles de réponses.

Après la projection il est procédé à la correction des copies. Pour être admis au code, le candidat doit obtenir une note minimale de 25 sur 30. Le résultat obtenu par le candidat est inscrit sur sa fiche individuelle.

2. Test aux panneaux

Les panneaux sont des dessins qui décrivent les règles du code de la route. Ils se composent en signalisation horizontale, verticale, lumineuse et la super-signalisation : signes des agents. Ils sont réalisés sur des supports en bois, en toile, en plastiques et dans certains cas sur des murs. Pour être en phase avec l'avancée des TIC, ces panneaux peuvent être numérisés et projetés.

L'examen aux panneaux se déroule en deux étapes : la lecture des panneaux de signalisation et la lecture des cas de circulation (priorités de passage, croisement et dépassement), suivies de questions orales.

L'examineur interroge les candidats sur dix(10) panneaux. Si le candidat donne au moins huit (08) réponses satisfaisantes, l'examineur lui fait passer à la seconde étape. Elle se subdivise en deux branches qui sont les règles de priorité et de dépassement. Toute réponse non satisfaisante à cette étape entraîne l'ajournement du candidat.

CHAPITRE 2 : EPREUVE PRATIQUE.

Seuls les candidats admis à l'examen théorique sont autorisés à prendre part à l'épreuve pratique du permis de conduire.

I. PRESENTATION DE L'ÉPREUVE ET SES OBJECTIFS

L'épreuve pratique a pour objet de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler en toute sécurité.

L'administration de l'épreuve pratique comporte les opérations préalables suivantes :

- l'appel des candidats ;
- la vérification des documents.

L'épreuve pratique du permis de conduire comporte l'épreuve du créneau et la circulation (conduite effective et conduite autonome). L'examineur peut poser une question en lien avec la sécurité routière.

L'examineur vérifie à chaque examen avant le départ en circulation ou pendant la conduite que le candidat ne présente pas de handicap (moteur, visuel, auditif) incompatible avec la conduite et prend la décision qui s'impose.

Si la conduite du candidat présente un danger manifeste, si l'accumulation de fautes contraint l'examineur à intervenir régulièrement sur la double commande celui-ci peut mettre fin à l'épreuve. Mention en est faite dans la grille d'évaluation.

II. CONDITIONS PSYCHOLOGIQUES DE L'EXAMEN

Le comportement ou l'attitude de l'examineur influe sur la restitution des compétences du candidat. Il doit tendre à mettre en confiance le candidat.

Le premier contact a une influence déterminante sur le déroulement de l'examen et le résultat final. S'il est vrai qu'en situation d'examen, un candidat perd habituellement une partie de ses moyens, la qualité de l'accueil peut, dans une certaine mesure, contribuer à compenser cette difficulté.

L'examineur doit prendre l'initiative du premier contact, et ne pas se formaliser s'il n'obtient pas en retour la courtoisie escomptée.

Le ton et les termes employés durant l'épreuve doivent être empreints de courtoisie et de neutralité.

L'examineur doit s'assurer que le candidat a bien compris les instructions données. Il pourra instaurer un dialogue avec le candidat, tant dans le cadre de l'évaluation de l'analyse et de l'adaptation aux situations, que pour lui signaler des actions défailtantes.

Dans le même esprit, il pourra lui prodiguer des recommandations ou des conseils, s'il estime qu'ils peuvent être de nature à favoriser la restitution des compétences.

Le rôle de l'examineur consiste à évaluer la prestation du candidat.

Cette évaluation repose sur un inventaire des points tant positifs que négatifs de l'aptitude à la conduite du candidat.

Les écarts de conduite importants constatés sont signalés au candidat dans le but de lui permettre de les corriger et de déterminer le niveau réel d'acquisition de la compétence en cause.

En cas d'émotivité importante constatée au cours de l'épreuve, il peut être utile de s'arrêter quelques instants pour permettre au candidat de retrouver son calme et ses moyens.

III. DEFINITIONS DES COMPETENCES.

Les compétences sont regroupées en six grands points :

- connaître et maîtriser le véhicule ;
- appréhender la route ;
- partager la route avec les autres usagers ;
- être courtois au volant ;
- conduire économiquement et respecter l'environnement ;
- conduite autonome et conscience du risque.

1. Connaitre et maitriser son véhicule

a) Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord

Avant le départ, le candidat procède aux différents réglages lui permettant d'avoir une bonne visibilité et d'atteindre toutes les commandes pour agir efficacement. Il porte sa ceinture de sécurité, règle son siège, ses rétroviseurs, l'appui-tête et, lorsque l'installation le permet, le volant.

Il s'assure de la sécurité à bord en vérifiant notamment que toutes les portières sont bien fermées.

b) Effectuer des vérifications du véhicule en lien avec la sécurité routière

Le candidat devra montrer qu'il possède une bonne connaissance technique de son véhicule :

- le candidat procède à une vérification intérieure, portant sur un accessoire, une commande, un témoin, un document de bord ou un élément de sécurité ;
- le candidat procède également à la vérification d'un élément à l'extérieur du véhicule. La vérification extérieure ne peut être réalisée que si la configuration du lieu s'y prête.

c) Connaître et utiliser les commandes

Le candidat est capable d'utiliser les commandes de son véhicule dans toutes les situations :

- le volant ;
- le levier de vitesses;
- les freins ;
- l'accélérateur ;
- l'embrayage.

Il met en service les accessoires indispensables au maintien de la sécurité et des conditions de visibilité satisfaisantes.

Il connaît la signification des témoins d'alerte du tableau de bord. En circulation, il en tient compte et sait prendre les décisions qui s'imposent (avarie justifiant l'arrêt du véhicule, par exemple).

2. Appréhender la route

a) Prendre l'information

Le candidat observe son environnement et recherche les indices lui permettant d'évoluer sans être surpris et sans surprendre les autres usagers :

- **vers l'avant et latéralement** : Le candidat recherche les indices proches et lointains situés dans le sens de la marche ou susceptibles de rencontrer sa trajectoire. Il prend en compte les éléments mobiles (autres usagers), fixes (signalisation, configuration des lieux, etc.) et aléatoires (état du sol, conditions atmosphériques, etc.) ;
- **vers l'arrière (rétroviseurs)** : à l'aide de ses rétroviseurs, le candidat vérifie régulièrement la présence éventuelle d'autres usagers. Avant d'entreprendre une action et lorsque la situation l'exige, il s'assure qu'il ne gênera pas ou ne surprendra pas un autre usager situé derrière lui ;
- **en vision directe** : Lorsque la configuration des lieux et la nature de l'action le nécessitent, il complète sa prise d'information par un contrôle en vision directe.

b) Adapter son allure aux circonstances

Tout en respectant les limitations de vitesse, le candidat est capable d'augmenter, de maintenir ou de réduire son allure en fonction de la configuration des lieux, du contexte de circulation et des conditions météorologiques. Il ne doit pas rouler à une allure susceptible de causer une gêne ou un danger pour les autres usagers.

c) Appliquer la réglementation

Le candidat applique les règles contenues dans le code de la route, qu'elles soient ou non matérialisées par la signalisation. Il se conforme aux limitations de vitesse en vigueur.

3. Partager la route avec les autres usagers

a) Communiquer avec les autres usagers

Le candidat indique ses intentions aux autres usagers et les avertit des dangers éventuels :

- il utilise les clignotants du véhicule à chaque fois que cela est nécessaire, et au moment opportun ;
- il attire l'attention des usagers qui le suivent de trop près, lors de son ralentissement ou de son arrêt en utilisant par intermittence les freins qui actionnent les feux « stop » ;
- il avertit les autres usagers d'un risque d'obstacle en utilisant les feux de détresse (s'il est le dernier d'une file ralentie ou arrêtée, s'il circule à une allure anormalement lente ou s'il est immobilisé sur la chaussée) ;
- dans certains cas de circulation (au crépuscule par exemple), il peut faire des appels lumineux (franchissement d'intersection, avant d'effectuer un dépassement, avant de franchir un sommet de côte ou avant d'aborder un virage) ;
- lorsqu'une situation particulière de danger le nécessite, le candidat utilise l'avertisseur sonore.

Il s'assure que ses intentions sont comprises par les autres usagers avant d'exécuter ses manœuvres.

b) Partager la chaussée

Le candidat positionne son véhicule sur la chaussée en tenant compte de la réglementation, de l'infrastructure, de la configuration des lieux et des conditions de

circulation. Il sélectionne la voie la plus adaptée à sa progression et maintient sa trajectoire.

c) Maintenir les distances de sécurité

En toutes circonstances, le candidat maintient des intervalles de sécurité suffisants autour de son véhicule et tient particulièrement compte des usagers vulnérables. Il augmente cet intervalle lorsque la signalisation, les conditions climatiques ou la situation l'exigent. Il est capable de moduler la distance de sécurité en fonction de sa vitesse et des conditions de circulation.

4. Courtoisie au volant

Le candidat fait preuve d'une attitude préventive envers les autres usagers démontrant globalement sa capacité à faciliter la fluidité de la circulation et à contrôler ses réactions face à la pression exercée par les autres usagers.

5. Conduite économique et respectueuse de l'environnement.

Le candidat doit être capable d'adapter son allure dans un souci d'économie de carburant. Il doit avoir une attitude éco-citoyenne (qui respecte l'environnement)

6. Autonomie et conscience du risque

a) Analyse des situations

Le candidat doit être capable de comprendre les situations, d'anticiper leur évolution et de déceler les dangers potentiels qu'elles comportent.

Il détecte, trie et classe les informations selon leur importance. Il pourra être questionné en cours d'épreuve par l'examineur sur sa perception et son interprétation d'une situation de conduite rencontrée.

b) Adaptation aux situations

Le candidat doit être capable de prendre et de mettre en œuvre les décisions adaptées à partir de l'analyse des situations. Le cas échéant, il sait expliquer les raisons de ses

choix. Il pourra être questionné en cours d'épreuve par l'examineur sur les conditions de réalisation d'une action de conduite rencontrée.

c) Conduite autonome

Le candidat doit être capable de conduire en suivant un itinéraire et/ou en se rendant vers un endroit préalablement défini par l'examineur.

Il recherche la signalisation et les indices utiles à son déplacement. Il détecte les changements de direction à réaliser et déclenche par lui-même l'enchaînement des actions de conduite.

Le candidat démontre ainsi sa capacité à se diriger seul dans la circulation tout en maintenant le niveau de ses compétences. Il doit être capable de s'arrêter et de ranger convenablement son véhicule.

L'examineur appréciera ces différentes compétences à travers un certain nombre d'opérations que le candidat est appelé à exécuter ou de comportements dont il fera montre :

- réaliser un parcours en agglomération ou hors agglomération ;
- suivre un itinéraire ou se rendre vers une destination préalablement définie, en se guidant de manière autonome ;
- réaliser des manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter sa conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz. ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

IV. DEROULEMENT DE L'EPREUVE PRATIQUE

1. Le créneau

Avant d'entamer la circulation, le candidat doit au préalable réussir le créneau.

Pour le créneau, le candidat doit effectuer toutes les manœuvres pour chaque catégorie de permis demandée sans toucher aucune barre et sans quitter le circuit ou caler le moteur pour être admis.

a) Description des différentes manœuvres au créneau.

- **Créneau pour le permis de la catégorie B et F**

Il consiste à ranger, centrer le véhicule dans un espace dimensionné en fonction de ses dimensions. Cette manœuvre est faite en trois temps.

- **Epreuve de maniabilité (Catégorie C et D)**

Elle consiste à effectuer une entrée en marche avant et une sortie en marche arrière dans un circuit en forme de « U ».

- **Créneau pour le permis de la catégorie E**

Elle consiste à effectuer une mise à quai d'un véhicule dans un couloir rectiligne délimité de part et d'autre en fonction des dimensions de celui-ci.

L'épreuve pratique a lieu dans un environnement permettant de placer le candidat dans un maximum de situations qu'un conducteur est susceptible de rencontrer pendant la conduite.

1. Le circuit de l'épreuve

Le circuit constitue l'outil principal de l'évaluation des compétences du candidat. Un bon choix du circuit de l'épreuve facilite la tâche d'évaluation. Il privilégie le passage successif d'une zone à l'autre et veille autant que possible à ménager une progressivité

du niveau de difficulté. Le circuit ne doit pas être figé, mais doit correspondre aux besoins d'évaluation des compétences du candidat.

Le parcours comporte une phase guidée et une phase de conduite autonome. Dans la mesure du possible, le parcours devra comporter une proportion globale en agglomération et en hors agglomération sur piste et de nuit. Le candidat devra être évalué dans des situations de circulation routière suffisamment variées.

L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à déceler les changements de contextes de circulation (intempéries, nuit etc.) et à adapter sa conduite en conséquence.

Pendant le parcours, l'examineur dirige le candidat en se servant notamment des panneaux de signalisation. Ses indications sont formulées avec précision et suffisamment tôt, pour laisser le temps au candidat de mettre en œuvre les savoir-faire requis.

Le parcours devra être fractionné pour permettre la réalisation des vérifications et questions en lien avec la sécurité routière et de certaines manœuvres.

2. Phase de conduite autonome

Pendant la phase de conduite autonome, le candidat dirige son véhicule lui-même sans aucune instruction. Cet exercice, consiste pour le candidat à suivre un itinéraire ou à se rendre vers un endroit préalablement défini par l'examineur.

Cette phase est mise en œuvre à l'initiative de l'examineur et consiste à demander au candidat de suivre un itinéraire, et/ou de se diriger vers un lieu précis. L'examineur annonce le début et la fin de cette phase au candidat. Pendant l'exercice, l'examineur ne donne plus d'instruction mais laisse le candidat conduire librement.

L'examineur s'assurera que l'itinéraire demandé est balisé par des panneaux visibles. Toutefois, en fonction des difficultés éventuelles (embouteillage, erreur de parcours, absence ponctuelle de signalisation), l'examineur pourra en ajuster le déroulement ou en cas de besoin, il met fin à l'épreuve.

3. Manœuvres

Au cours de l'épreuve pratique, le candidat peut, à la demande de l'examineur effectuer un certain nombre de manœuvres. Ces manœuvres sont entre autres :

- marche arrière en ligne droite (le long d'un trottoir, d'une ligne peinte au sol, d'un accotement, entre les piquets) ;
- marche arrière en arrondi ou à un angle (le long d'un trottoir, d'une ligne peinte au sol, d'un accotement,) ;
- du rangement en créneau (entre deux voitures, dans un cadre tracé au sol, en marche arrière, ...) ;
- du rangement en épi (entre deux voitures, dans un cadre tracé au sol, en marche avant, en marche arrière, ...) ;
- du rangement en bataille (entre deux voitures, dans un cadre tracé au sol, en marche avant, en marche arrière, ...) ;
- du demi-tour (entre deux trottoirs, entre deux lignes tracées au sol, entre deux accotements,) ;
- du freinage pour s'arrêter avec précision.

Les manœuvres peuvent être réalisées pendant la phase de conduite. L'examineur s'assure qu'au moins une manœuvre est réalisée.

En règle générale, l'examineur doit veiller à la réalisation régulière des types de manœuvres décrites ci-dessus. Afin de varier au maximum les possibilités, en fonction de la configuration des lieux d'examen, chaque manœuvre peut être effectuée sur un terrain en légère déclivité montante ou descendante, du côté droit ou gauche (sens unique) pour les rangements en créneau en marche avant ou arrière, pour les rangements en épi ou en bataille.

V. MODALITES D'ÉVALUATION

Pour chaque compétence, l'examineur prend en compte tant les actions bien réalisées que celles qui ne l'ont pas été (barème de notation annexe 3). Chacune des compétences

est évaluée indépendamment des autres. Pour évaluer les actions du candidat, il sera tenu compte du contexte dans lequel se déroule l'examen.

1. Barème d'évaluation

Sur la grille d'évaluation, les compétences sont organisées suivant le schéma analytique défini ci-après.

a) Trois blocs de trois compétences pour chacun, à évaluer.

L'examineur attribue la note variant entre 0 et 3 pour chaque compétence excepté la compétence « savoir s'installer et assurer la sécurité à bord » pour laquelle l'examineur attribue une note comprise entre 0 et 2.

Connaître et maîtriser son véhicule

- savoir s'installer et assurer la sécurité à bord ;
- effectuer des vérifications du véhicule ;
- connaître et utiliser les commandes.

Appréhender la route

- prendre l'information ;
- adapter son allure aux circonstances ;
- appliquer la réglementation.

Partager la route avec les autres usagers

- communiquer avec les autres usagers ;
- partager la chaussée ;
- maintenir les distances de sécurité.

b) Autonomie et conscience du risque

Dans cet ensemble il y a trois compétences transversales à évaluer et pour chacune, l'examineur attribue une note comprise entre 0 et 1.

- analyse des situations ;

- adaptation aux situations ;
- conduite autonome.

c) Un ensemble comprenant deux compétences.

L'examineur attribue pour chacune d'entre elles, soit la note +1, soit pas de note.

- courtoisie au volant ;
- conduite économique et respectueuse de l'environnement.

2. Évaluation des compétences statiques

a) Installation

L'installation doit s'apprécier tout au long de l'examen et non pas au seul moment du départ. Le candidat doit démontrer sa capacité à s'installer et à se préparer à conduire.

Il s'assure de la sécurité à bord du véhicule, et veille à créer des conditions de visibilité suffisantes en procédant aux réglages nécessaires. En cas d'erreur ou d'oubli, l'examineur invite le candidat à rectifier la ou les anomalies.

Cette compétence comprend d'une part l'installation au poste de conduite, et d'autre part, la vérification par le candidat de la sécurité à bord du véhicule. L'examineur s'attache à vérifier le résultat de l'installation et non pas la manière par laquelle le candidat a procédé pour y parvenir.

- si le candidat s'installe correctement au poste de conduite et s'assure valablement de la sécurité à bord, la note 2 est attribuée ;
- si le candidat ne réalise que partiellement ces opérations, la note 1 est attribuée ;
- si le candidat oublie plusieurs éléments démontrant son incapacité à s'installer et à se préparer à conduire, la note 0 est attribuée.

Le candidat s'assure de la sécurité à bord en vérifiant notamment que toutes les portières sont bien fermées et que tous les passagers ont correctement porté la ceinture de sécurité. Cette vérification s'effectue visuellement ou à l'aide des témoins lumineux

et/ou sonores. , ou, si nécessaire, par le questionnement des passagers. S'il l'estime nécessaire pour les besoins de l'évaluation, l'examineur pourra questionner le candidat.

Si en début ou en cours d'épreuve, notamment après la vérification extérieure, le candidat s'aperçoit, après avoir démarré, que son installation n'est pas bien effectuée, ou qu'un accessoire de sécurité n'est pas activé, il peut rectifier de lui-même ou en avertir l'examineur. Dans ce cas, il ne sera pas pénalisé.

b) Vérifications en lien avec la sécurité routière

Avant le départ ou à l'occasion d'un arrêt et à la demande de l'examineur, le candidat procède à des vérifications portant notamment sur un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule. Il répond ensuite à une question en lien avec la sécurité routière.

Les vérifications interviennent à différents moments de l'examen jusqu'à la fin de l'examen. L'examineur choisit le moment et le lieu les mieux adaptés pour questionner le candidat. Lorsque la vérification le nécessite, la participation de l'accompagnateur doit être sollicitée par le candidat auprès de l'examineur.

S'agissant des candidats à mobilité réduite, les vérifications portant sur un élément technique à l'extérieur du véhicule peuvent être réalisées en début d'examen si nécessaire. L'évaluation de cette compétence est indépendante de la qualité d'expression du candidat. En cas d'incompréhension de sa part, l'examineur peut reformuler la question.

La notation des vérifications et de la question en lien avec la sécurité routière est globalisée et permet au candidat de se voir attribuer de 1 à 3 points, dans les conditions suivantes :

- 1 point est attribué si la vérification intérieure est correcte ;
- 1 point est attribué si la vérification extérieure est correcte ;
- 1 point est attribué si la réponse à la question est correcte.

Ce domaine de compétence est composé de la vérification extérieure, de la vérification intérieure et de la question complémentaire en lien avec la sécurité routière.

- **la note 3 est attribuée si les trois éléments sont correctement restitués, la compétence est jugée satisfaisante ;**
- **la note 2 est attribuée si deux des trois éléments sont correctement restitués ;**
- **si un élément est correctement restitué, la note 1 est attribuée ;**
- **si aucun des trois éléments n'est correctement restitué, la compétence est jugée insuffisante, la note 0 est attribuée.**

L'examineur peut poser une question en lien avec la sécurité routière au candidat. Il doit s'assurer que le candidat a bien compris la question posée. L'examineur doit dissocier la vérification extérieure de la question en lien avec la sécurité routière. Il énoncera ces questions en deux temps, laissant le candidat répondre à la vérification extérieure avant de lui poser la question en lien avec la sécurité routière.

Lorsque la vérification le nécessite (contrôle du fonctionnement des feux « stop », par exemple), la participation du moniteur doit être sollicitée par le candidat auprès de l'examineur.

3. Évaluation des compétences en circulation

Ces compétences doivent s'apprécier tout au long de l'examen. L'examineur évalue les compétences du candidat dans les domaines suivants :

- connaître et utiliser les commandes ;
- prendre l'information ;
- adapter son allure aux circonstances ;
- appliquer la réglementation ;
- communiquer avec les autres usagers ;
- partager la chaussée ;
- maintenir des distances de sécurité.

Pour chacune des compétences décrites, l'examineur attribue la note : 0, 1, 2 ou 3, en s'appuyant sur les niveaux suivants :

- **niveau 0** : au moins une composante de la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer. Pour autant, la sécurité n'a pas dépendu des tiers.
- **niveau 1** : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen de manière incomplète.
- **niveau 2** : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variable.
- **niveau 3** : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Fautes éliminatoires (annexe 2) : Toute action, non action ou tout comportement dangereux du candidat plaçant les autres usagers et/ou le véhicule dans une situation où la sécurité dépendrait essentiellement des réactions des tiers constitue une faute éliminatoire.

Sans préjudice de cette définition, la faute éliminatoire est également constituée si le candidat commet l'une des infractions ci-dessous. La liste est non exhaustive :

- non-respect d'un stop ou d'un feu tricolore ;
- franchir une ligne continue sauf en cas de forces majeures ;
- intervention de l'examineur sur le volant ou sur les pédales ;
- circulation en sens interdit ;
- calage moteur ;
- frein à main ;
- circulation à gauche sur une chaussée à double sens ;
- non maîtrise du véhicule.

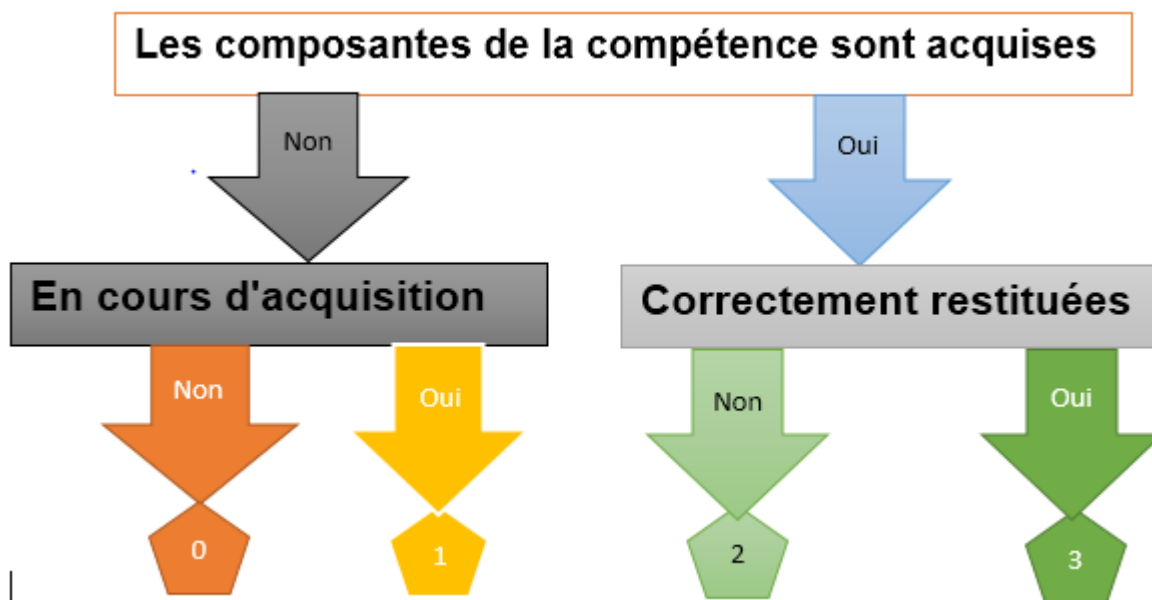
La faute éliminatoire entraîne obligatoirement l'échec à l'examen, qu'elle ait ou non nécessité une intervention physique ou verbale de l'examineur.

En cas d'incapacité manifeste et durable du candidat à assurer la sécurité, l'examineur peut décider de ne pas mener l'examen à son terme. Cette incapacité entraîne l'échec à l'examen. »

La faute éliminatoire, lorsqu'elle ne nécessite pas de la part de l'examineur une intervention physique ou verbale, doit correspondre à une action susceptible d'entraîner une réelle mise en cause de la sécurité.

Dans tous les cas, sans en préciser le caractère éliminatoire, l'examineur doit signaler, clairement cette faute au candidat

Schématisation du processus de raisonnement



a) Connaitre et utiliser les commandes

Il y a 4 composantes :

- **Le levier de vitesses** : L'examineur vérifie si le candidat sait sélectionner les vitesses de manière rationnelle ;
- **volant** : L'examineur vérifie si le candidat sait manipuler le volant de façon à maîtriser la trajectoire de son véhicule. L'examineur vérifie si la façon de tenir le volant n'a pas d'incidence sur la trajectoire ;

- **commandes de frein, d'embrayage et d'accélérateur** : L'examineur vérifie si le candidat sait utiliser de manière appropriée et chaque fois que cela est nécessaire le frein, l'embrayage et l'accélérateur.

Pour l'évaluation de ces trois composantes, l'examineur veillera à bien identifier les fautes d'utilisation de commandes pouvant avoir une incidence sur la sécurité.

Cette identification s'effectue dans le cadre du bilan de compétence et les fautes commises sont à mettre en regard des actions correctement réalisées.

- **Autres commandes, tableau de bord et témoins** Pour cette composante l'examineur s'attache à vérifier si : le candidat met correctement en service dès que nécessaire les accessoires indispensables au maintien de la sécurité (Frein à main inclus) ; Le candidat connaît les informations du tableau de bord et prend les décisions qui s'imposent.

En début d'épreuve, si les circonstances le nécessitent l'examineur pourra inviter le candidat à utiliser les accessoires sans pour autant le pénaliser immédiatement.

L'examineur peut vérifier que le candidat est capable de manipuler ou mettre en œuvre un accessoire (ou commande) lors de l'évaluation de la conduite. Cette mise en œuvre doit être demandée lorsque le véhicule circule.

Toutefois, cette mise en œuvre ne sera pas exigée d'un candidat qui a déjà utilisé un accessoire (ou commande) en circulation.

b) Prendre l'information

Dans cette partie il y a 3 composantes :

- **le candidat sait prendre l'information vers l'avant et latéralement ;**

Le candidat recherche les indices proches et lointains situés dans le sens de la marche ou susceptibles de rencontrer sa trajectoire.

L'examineur vérifie si, de manière générale, le candidat a la capacité de regarder assez loin, assez large, assez vite pour détecter les indices lui permettant de conduire en sécurité.

- **le candidat sait prendre l'information à l'arrière ;**

Le candidat sait vérifier à l'aide de ses rétroviseurs qu'il ne surprendra pas ou ne gênera pas un autre usager.

L'examineur vérifie, sur toute la durée de l'examen, si les contrôles effectués par le candidat permettent de s'insérer dans la circulation, de changer de direction, de modifier son allure et de s'arrêter en sécurité.

- **prise d'information hors du champ de vision ;**

Lorsque la configuration des lieux l'exige le candidat sait compléter sa prise d'information par un contrôle en vision directe. L'examineur vérifie, sur l'ensemble de la prestation, si les contrôles et la mobilité du regard permettent de tenir compte des angles morts dans les situations le nécessitant.

c) Adapter son allure aux circonstances

Il y a 2 composantes :

- adaptation de l'allure en fonction de la configuration des lieux, de l'environnement (état de la route, ouvrages de franchissement, marché, gare routière etc.) et des conditions météorologiques
- adaptation de l'allure en fonction des situations de conduite et de la densité de circulation

Pour ces 2 composantes, l'examineur vérifie tout au long du parcours que le candidat sait adapter son allure et de participer à la fluidité du trafic sans commettre de ralentissements excessifs ou d'arrêts injustifiés:

d) Appliquer la réglementation

Il y a 3 composantes :

- **respecter les limitations de vitesse** : Le non-respect des limitations de vitesse est à prendre en compte dans l'évaluation de cette composante.

Les excès de vitesse doivent s'apprécier globalement, en fonction des situations tout au long de l'examen.

- **respect de la signalisation (horizontale/verticale) ;**
- **respect des règles de circulation.**

L'examineur s'attache à vérifier si, les éventuels écarts à la réglementation sont dus à une nécessaire adaptation aux situations rencontrées, à une méconnaissance des règles de circulation ou à de l'inattention.

e) Communiquer avec les autres usagers

Il y a 3 composantes :

- **Utiliser les indicateurs de changement de direction**

L'examineur prend en compte les avertissements correctement effectués en regard de ceux absents ou effectués de façon prématurée, inversée ou tardive.

- **Utiliser des autres moyens : feux de détresse, avertisseurs sonore et lumineux.**

L'examineur vérifie, lorsque la situation l'exige, si le candidat est capable d'avertir les autres usagers de situations particulières ou de dangers éventuels.

- **Comprendre les signaux des autres et être attentif à leurs comportements.**

L'examineur vérifie la capacité du candidat à prendre en compte les avertissements des autres usagers.

f) Partager la chaussée

Il y a 2 composantes :

▪ **choisir sa voie**

L'examineur vérifie si le candidat sait sélectionner la voie de circulation en fonction de la réglementation :

- marche normale ;
- virage ;
- franchissement des intersections ;
- changement de direction ;
- démarrage, arrêt, manœuvre ou stationnement ;
- dépassement.

▪ **se placer dans sa voie**

L'examineur vérifie si le candidat sait positionner son véhicule dans la voie empruntée en tenant compte de la réglementation et du contexte de circulation

- marche normale ;
- virage ;
- franchissement des intersections ;
- changement de direction ;
- démarrage, arrêt, manœuvre ou stationnement ;
- Dépassement.

g) Maintenir des distances de sécurité

Il y a 2 composantes :

▪ **espacements latéraux**

L'examineur vérifie que le candidat est capable de :

- maintenir des distances latérales de sécurité lors des croisements et des dépassements.

- tenir compte du gabarit du véhicule dans les passages étroits, lors des croisements et des dépassements et pendant les manœuvres.

- **espacements longitudinaux**

L'examineur vérifie que le candidat est capable de moduler la distance de sécurité à l'avant de son véhicule, en fonction de sa vitesse et des conditions de circulation.

4. Évaluation des compétences transversales

a. Autonomie et conscience du risque

Cette compétence est évaluée transversalement, tout au long de l'examen.

L'examineur évalue l'autonomie et la conscience du risque du candidat au travers des compétences suivantes :

- analyse des situations ;
- adaptation aux situations ;
- conduite autonome.

S'agissant de l'analyse et de l'adaptation aux situations, l'évaluation intègre :

- ✓ l'observation du comportement du candidat ;
- ✓ la pertinence des réponses fournies par le candidat au questionnement éventuel de l'examineur.

- **Analyse des situations**

L'examineur fondera son évaluation sur la base de faits et de comportements observés.

Toutefois, il pourra questionner le candidat en cours d'épreuve sur sa perception et son interprétation d'une situation de conduite rencontrée.

Dans tous les cas l'examineur devra se poser les questions suivantes :

L'analyse est-elle assez rapide et juste pour permettre des décisions adaptées ?

Le candidat at-il des difficultés à traiter l'ensemble des informations dans certaines situations ?

Les éventuelles fautes de conduite sont-elles dues à une mauvaise interprétation de la situation ?

- **Adaptation aux situations**

La qualité de la décision est évaluée à partir des comportements observés.

Le cas échéant, le candidat sait expliquer les raisons de ses choix. Il pourra être questionné en cours d'épreuve par l'examineur sur les conditions de réalisation d'une action de conduite rencontrée.

Dans tous les cas l'examineur devra se poser les questions suivantes :

- Le candidat fait-il preuve d'anticipation dans les décisions ?
- Ses décisions sont-elles adaptées aux situations rencontrées ?
- **Conduite autonome**

L'évaluation porte sur :

- la capacité du candidat de choisir et à suivre seul un itinéraire, à se diriger vers un lieu précis en utilisant la signalisation ;
- la capacité à trouver un emplacement pour réaliser une manœuvre.

Principe de notation

L'examineur évalue chacune de ces compétences selon une approche à trois niveaux :

- une compétence correctement restituée entraîne la note 1 ;
- une compétence restituée partiellement et/ou de façon irrégulière entraîne la note 0,5 ;

- une compétence non restituée ou restituée de façon insuffisante entraîne la note 0.

L'évaluation doit tenir compte du niveau de difficulté des situations rencontrées.

a) Courtoisie au volant

Il adopte une attitude courtoise au volant envers les autres usagers de la route et prend en compte plus particulièrement les usagers vulnérables.

Cet item permet au candidat de se voir attribuer un (1) point forfaitairement si :

- il a démontré une attitude préventive à l'égard des usagers les plus vulnérables (piétons, deux roues, enfants, personnes âgées, etc.) ;
- il a démontré sa capacité à interagir avec les autres usagers dans le but de résoudre favorablement des situations particulières.

Le questionnement du candidat peut être utilisé pour étayer cette évaluation.

b) Conduite économique et respectueuse de l'environnement

Dans la mise en œuvre de chacune de ces compétences, le candidat démontre sa capacité à limiter la consommation de carburant.

Ainsi, le candidat se voit attribuer un point bonus, s'il est capable :

- de démarrer progressivement et sans à-coups ;
- de faire preuve d'anticipation ;
- d'éviter les accélérations et les freinages brusques ;
- d'éviter les hauts régimes et les bas régimes du moteur ;
- éviter la pollution du sol (déversement d'huile, jet de papier non biodégradable etc.)

Si la faute ponctuelle existe, elle ne peut, à elle seule, justifier de la non attribution du point relatif à cette compétence.

5. Évaluation des manœuvres

Au cours de l'épreuve pratique, le candidat devra réaliser un certain nombre de manœuvres. Le choix de ces manœuvres est à l'initiative de l'examineur, qui détermine le moment où elle intervient et décrit au candidat son cadre de réalisation. Certaines manœuvres peuvent au besoin être réalisées en plusieurs temps. Pendant la réalisation de la manœuvre, l'examineur évalue la capacité du candidat à maintenir la sécurité et la démarche technique mise en œuvre.

L'évaluation des manœuvres est incluse dans l'évaluation des compétences.

V. RENSEIGNEMENT DE LA GRILLE D'ÉVALUATION PERMIS DE CONDUIRE

A l'issue de chaque examen, l'examineur renseigne la grille d'évaluation à la phase pratique de l'examen du permis de conduire.

Le résultat de l'épreuve découle du bilan chiffré de l'évaluation du niveau d'acquisition des compétences. Pour être admis, le candidat doit obtenir un minimum de vingt (20) points et ne pas commettre de fautes éliminatoires.

Pour noter chaque compétence, l'examineur oppose les actions bien réalisées à celles qui ne l'ont pas été. Il tient compte également du contexte de réalisation.

L'examineur renseigne le niveau d'appréciation de chaque compétence à l'endroit prévu sur la grille.

Les sous totaux par compétence et le total chiffré du bilan des compétences sont renseignés sur la grille, sauf si une faute éliminatoire a été commise.

Par ailleurs, le bilan des compétences n'est établi que si l'examen a été mené à son terme.

Ce document est remis immédiatement au candidat. Toutefois, si les constatations faites par l'examineur à l'occasion de l'examen entraînent des réserves d'ordre

médical ou administratif, la grille d'évaluation d'examen du permis de conduire n'est remise au candidat qu'après la levée de ces réserves.

VI. TRANSCRIPTION DE L'EVALUATION

La transcription a pour but de communiquer au candidat et à son formateur le bilan des compétences dressé à l'issue de l'épreuve pratique et de mettre en évidence les points nécessitant un complément de formation.

1. Niveaux d'appréciation 0 à 3

- pour chacune des neuf compétences, porter une croix dans la case correspondant au niveau d'appréciation ;
- reporter le sous total des niveaux de 1 à 3 dans la case dédiée au bas de chaque colonne dédiée.

2. Autonomie et conscience du risque

Pour chacune des trois compétences :

- entourer la note retenue (0, 0.5, 1) et rayer les notes non retenues ;
- reporter chaque note attribuée dans la case dédiée au bas du bloc « autonomie conscience du risque ».

3. Fautes éliminatoires

- Inscrire la lettre « E » dans la colonne E en face de la compétence en cause et décrire la faute dans la case « observations » ;
- Si une autre faute éliminatoire a été commise mettant en cause une autre compétence, répéter l'opération. Dans un souci de clarté du document, il conviendra de limiter à trois la transcription des fautes éliminatoires ;
- lorsque l'examen a bien été mené à son terme, renseigner les autres niveaux d'appréciation en cochant les cases dédiées.

En cas de faute éliminatoire, ne porter aucune valeur dans les cases dédiées aux sous totaux et au total général, ainsi que dans l'évaluation des compétences transversales.

4. Examen non mené à son terme absence du candidat, impossibilité du candidat à poursuivre l'épreuve

En cas d'abandon non justifié d'un candidat après l'appel, celui-ci est ajourné.

Lorsque le candidat présent ne peut plus poursuivre l'épreuve pour une raison valable il est considéré comme absent et mention est faite sur la fiche.

En cas d'interruption de l'examen du fait de l'examineur pour des raisons de sécurité liées à l'incapacité du candidat ou à des difficultés techniques ou du fait du candidat, il n'est pas dressé de bilan chiffré. La case concernée est cochée et le motif de l'interruption de l'examen est mentionné. Le candidat est ajourné sauf lorsque l'interruption résulte de difficultés techniques.

5. Conduite économique et respectueuse de l'environnement Courtoisie au volant

Entourer la mention « 1 » dans la case dédiée de la compétence évaluée favorablement. Rayer cette mention si la compétence évaluée est jugée insuffisamment acquise.

6. Total général

Additionner les sous totaux et les points obtenus pour l'ensemble des compétences et reporter le total général dans la case dédiée.

Pour être reçu, le candidat doit obtenir un minimum de 20 points et ne pas commettre de faute éliminatoire.

Pour rappel, aucun total général ne doit être porté en cas de faute éliminatoire et/ou en cas d'examen non mené à son terme.

VII. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS SUR LA GRILLE D'EVALUATION

1. Renseignements systématiques

Les informations suivantes sont portées systématiquement :

- date, centres et département d'examen ;

- nom et prénom de l'examineur ;
- nom et prénom, date et lieu de naissance du candidat ;
- catégorie(s) sollicitée(s) ;
- signature de l'examineur.

2. En cas de réussite


En cas de réussite à l'examen, en plus des renseignements systématiques, il en fait mention sur la grille.

3. En cas d'échec

En cas d'échec à l'examen, en plus des renseignements systématiques, il en fait mention sur la grille. En outre la date du prochain examen est précisée.

ANNEXES

Annexe 1 : Grille d'évaluation de permis de conduire

Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports ***** Secrétariat Général ***** Direction Générale des Transports Terrestres et Maritimes *****		Burkina Faso Unité-Progress-Justice
GRILLE D'ÉVALUATION À L'ÉPREUVE PRATIQUE DE L'EXAMEN DE PERMIS DE CONDUIRE		

Date centre d'examen N° Auto-école

Nom(s) et Prénoms du candidat

Catégorie de permis sollicitée: A B C D E F

Résultat de l'examen	Nom et signature de l'examineur
ADMIS(E) <input type="checkbox"/>	
AJOURNE(E) <input type="checkbox"/> Repasser le :	

Bilan des compétences	Niveau d'appréciation				
	E	0	1	2	3
Connaitre et maitriser son véhicule					
S'avoir s'installer et s'assurer de la sécurité à bord					
Effectuer les vérifications du véhicule					
Connaitre et utiliser les commandes					
Appréhender la route					
Prendre l'information					
adapter son allure aux circonstances					
Appliquer la réglementation					
Partager la route avec les autres usagers					
Communiquer avec les autres usagers					
Partager la chaussée					
Maintenir des distances de sécurité					
Totaux 1					
Courtoisie au volant			1		
conduite économique et respectueuse de l'environnement			1		
Autonomie- Conscience du risque	Analyse des situations		0	0,5	1
	adaptation aux situations		0	0,5	1
	conduite automone		0	0,5	1
Totaux 2					
Totaux 1 + Totaux 2 = Total Général					

Observations

Annexe 2: Résumé des fautes de nature à entraîner l'ajournement du candidat

Opération de départ, pédales et leviers	
Mauvaise conditions de départ	Ouverture et fermeture des portières
	Réglage du siège.
	Réglage des rétroviseurs.
	Connaissance des manettes et le tableau de bord
	Ceinture de sécurité : mise en place, réglage, déblocage
	Frein de secours : resté serré, desserré inopportunément, non serré pour le stationnement.
	Action du démarreur avec vitesse enclenchée. (démarrage en prise)
Confusion de pédales	Accélérateur-embayage-frein
Débrayage inopportun (circulation en roue libre)	Dans un virage
	En descente, à l'approche d'une intersection ou d'un obstacle
	Avant l'arrêt
Passage de vitesse défectueux	Sans débrayage, débrayage insuffisant, mauvaise présentation du levier (erreur de sélection)
Mauvaise accélération	Sans souplesse, sans progressivité, à-coups
Calage moteur	Au départ : frein de secours serré, embayage brutal, sélection d'une mauvaise vitesse, accélération insuffisante, allure insuffisante en circulation.
Mauvaise synchronisation	recul exagéré, reculs répétés,
	calage, progression par saccades, patinage (répété).
Direction	
Mauvaise tenu du Volant	Tenue du volant : rotation importante du volant sans chevauchement des mains, « bras croisés » à l'occasion d'un virage mains à l'intérieur, volant tenu d'une main, volant lâché.
	Ecart de direction : en particulier à l'occasion du maniement des leviers ou commandes accessoires.
	Tournant à droite : avec risque de heurt (obstacles, trottoir)
	Changement de direction avec mauvais redressement, sans coup d'œil à gauche ou à droite, en vitesse et avec encombrement de la chaussée.
	Changement de direction sans contrôle
	Signalisation omise, tardive, inversée
	Mauvaise appréciation du gabarit du véhicule.

Manœuvres	
Mauvaises manœuvres en générales	Rangement en créneau, en marche arrière, derrière un véhicule à l'arrêt.
	Marche arrière en ligne droite le long du trottoir.
	Marche arrière à l'intersection de deux rues transversales
	Demi-tour
Mauvaise adaptation de l'allure	Allure insuffisante
	Emplois inadéquat des vitesses
	allure excessive
CATEGORIE A	
Mauvaise utilisation des organes annexes	Mauvaise utilisation des manettes de commandes. (Essuie-glaces, avertisseurs sonores ou lumineux.)
défaut de maîtrise et d'équipement	Instabilité, défaut équipement (circulation sans le casque), mauvaise utilisation des manettes,
	Catégories C, D, E
défaut de maîtrise et mauvaise utilisation des commandes	rétroviseurs mal réglés
	Non rétrogradation aux intersections
	mauvais emplois ou pas d'emplois des rétroviseurs
	Défaut de souplesse (appréciation examinateur), condition de départ, reprises, condition d'arrêts
	Démarrage en côte
Mauvaise utilisation de la chaussée	Mauvais positionnement du véhicule en marche normale ; maîtrise du véhicule,
	Défaut de maîtrise du véhicule
mauvais virages	Sous virage
	Survirage
mauvaise sélection des voies:	sélections tardives, erronées ou non effectuées
Conditions de dépassement et de croisement.	
Dépassements, croisements dangereux et interdits	Dépassement dangereux ou inopportun
	Dépassements interdits
	Dépassement dangereux de es groupes vulnérables : cyclistes traction animales, piétons et cavaliers.
	Dépassement en étant sur le point d'être soi-même dépassé
	Croisement dangereux : en ligne droite ou à une intersection
Déboitements dangereux	Déboitement sans contrôle (sans utilisation des clignotants ou des rétroviseurs) et sans précautions
Non-respect de la signalisation et des règles de circulation aux intersections et aux virages	

Vitesse excessive	A l'approche d'une intersection
	A l'approche d'un virage
	Franchissement d'une intersection sans contrôle
Refus de priorité ; abus de priorité	Refus de priorité aux intersections
	Entrave à la priorité en circulation
	Entrave à la priorité à l'occasion d'un déboitement
	Refus de priorité aux piétons
	Abus de priorité
Divers	
	Ouverture de portière sans précaution
Réactivité du candidat	
réactions tardives, insuffisantes ou nulles du candidat	Sur l'accélérateur
	Sur le frein
	Sur le volant
Appréciations inexactes	Des distances
	Des vitesses
Non perception de dangers prévisibles	
Fautes diverses	
	Distraction ou inattention
	Excès d'émotion
	Impulsivité intempestive ou agressivité
	Manque de courtoisie envers d'autres usagers
Fautes éliminatoires Directes	
	Non-respect d'un stop ou d'un feu
	Franchir une ligne continue sauf en cas de forces majeures
	Intervention de l'examineur sur le volant ou sur les pédales
	Circulation en sens interdit
	Calage moteur et frein à main serré et mauvaise sélection de vitesse
	Circulation à gauche sur une chaussée à double sens
	Non maîtrise du véhicule

Annexe3 : Barème à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire

	Niveau			
	0	1	2	3
Connaitre et maîtriser son véhicule				
S'avoir s'installer et s'assurer de la sécurité à bord (note comprise entre 0 et 2)			2	
Effectuer les vérifications du véhicule			2	
Connaitre et utiliser les commandes				3
Appréhender la route				
Prendre l'information				3
adapter son allure aux circonstances				3
Appliquer la réglementation				3
Partager la route avec les autres usagers				
Communiquer avec les autres usagers				3
Partager la chaussée				3
Maintenir des distances de sécurité				3
Total point en circulation				25
Courtoisie au volant				1
conduite économique et respectueuse de l'environnement				1
Autonomie-Conscience du risque (note variant entre 0 et 1)				
Analyse des situations		0	0,5	1
adaptation aux situations		0	0,5	1
conduite autonome		0	0,5	1
Total point compétences transversales				5
Total				30
Moyenne				20/30